

Délibération n°2024-03-16

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Habitat : signature d'une convention avec l'ADIL

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	51
Pouvoirs	13
Votants	64

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 juillet 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Christine Rougerie est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Martine Pannetier	Jabiol Monique	à	Dominique Miermont
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Mathes Pierre	à	Pierre Chevalier
Cronnier Pierrick	à	Françoise Talvard	Parrain Céline	à	Jean-Pierre Guitard
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Ribeiro Sophie	à	Marilou Padilla-Ratelade
Fiancette Yoann	à	Elisabeth Ventadour	Saugeras Jean-Pierre	à	Anne-Marie Aubessard
Gautier Stéphanie	à	Pierre Coutaud	Valibus Michèle	à	Mady Junisson
Granet Henri	à	Jean-Marc Michelon			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Beynat Audrey ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric (représenté) ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert ; Bringoux Jeanine ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtizia ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Ecurat Daniel ; Faugeron Guy ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François ; Repezza Guillaume ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Sivade Alain ; Soulefour Marie-Christine ; Tur Christophe ; Vimont Barbara.

Danielle Coulaud, maire de Margerides et présidente de l'ADIL de la Corrèze, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Délibération n°2024-03-16

Vu les statuts de Haute-Corrèze Communauté définissant ses compétences en termes d'habitat ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2019-06-06 en date du 12 décembre 2019 approuvant le projet du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 ;

Le président rappelle qu'Haute-Corrèze Communauté a inscrit dans ses actions du Programme Local de l'Habitat (PLH), le développement d'un lieu-ressource intercommunal pour favoriser l'information des habitants sur le logement, parfois évoqué sous le terme « guichet unique de l'habitat ».

L'Espace Conseil France Rénov' remplit l'objectif d'information aux ménages concernant leurs projets de rénovation de logements.

Le chargé d'accueil des nouvelles populations remplit l'objectif d'information aux ménages concernant l'offre en logements existants.

Via les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, l'opérateur de suivi-animation remplit, entre-autre, l'objectif d'information aux ménages concernant les logements indignes et dégradés et l'accompagnement social des ménages.

Afin de compléter les différentes questions auxquelles le « guichet unique de l'habitat » pourrait répondre, Haute-Corrèze Communauté pourrait signer une convention de partenariat avec l'ADIL afin d'aborder les thèmes suivants :

- Accession à la propriété
 - Vérification des capacités financières des ménages
 - Renseignements financiers (prêts, aides possibles)
 - Diagnostic de financement
 - Questions juridiques sur l'accession
- Amélioration de l'habitat
 - Vérification des capacités financières des ménages
 - Renseignements financiers (prêts, aides possibles)
 - Diagnostic de financement
 - Questions juridiques sur l'amélioration
- Rapports locatifs
- Fiscalité

Ce partenariat pourrait être conclu pour la même durée et sur le même agenda que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, soit du 01/09/2024 au 31/08/2027.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la signature d'une convention avec l'ADIL ;
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches s'y rapportant.

A l'unanimité	
Votants	64
Pour	64
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 juillet 2024



Le Président,
Pierre Chevalier